

# Cultures Ornementales

**Hortimec® : Insecticide et acaricide pour lutter efficacement contre les acariens, psylles, thrips et mouches mineuses en cultures ornementales et maraîchères sous serre permanente. Persistence d'action de 3 à 6 semaines.**

## DESCRIPTION

L'**abamectine** agit par ingestion et, dans une moindre mesure, par contact, ce qui renforce son efficacité sur acariens, psylles et thrips. Elle perturbe la transmission neuro-musculaire des arthropodes et induit une paralysie totale qui empêche le ravageur de s'alimenter. Les dégâts cessent et le ravageur meurt. Excellente diffusion translaminaire : protection des deux faces des feuilles, des boutons floraux et des organes néoformés.



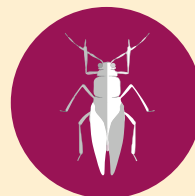
Thrips



Mouches mineuses



Acariens



Psylles

## COMPATIBILITÉ

En cas de PBI, la pénétration rapide de l'abamectine dans le végétal permet la réintroduction d'insectes auxiliaires ou pollinisateurs après l'application : respecter les délais et préconisations donnés par votre fournisseur.

## SÉLECTIVITÉ

- Ne pas utiliser sur les cultures de fougères, leucanthèmes, œillets d'inde (au stade plantule) et œillets.
- Ne pas utiliser pendant la floraison sur les cultures de *Cyclamen*, *Gloxinia*, *Saintpaulia*, *Streptocarpus* x.

## PRÉCONISATIONS

- › Traiter sur une végétation non mouillée.
- › Ne pas déclencher d'irrigation dans la demi-journée suivant l'application.
- › Ne pas traiter ni en période de gel nocturne ni en cas de forte chaleur > 25°C.
- › Stocker selon les règles en vigueur dans un local phytopharmaceutique hors gel.
- › Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la réglementation en vigueur sur les mélanges.



# Hortimec®

syngenta®



Comment appliquer cette solution ?  
**Scannez le QR-code** pour en savoir plus  
 ou rendez vous sur [syngenta-pro.fr/expert-centre](http://syngenta-pro.fr/expert-centre)

## CONDITIONS D'EMPLOI

### > Utilisation curative précoce :

Hortimec® doit être utilisé en traitement curatif précoce, c'est-à-dire sur les premiers stades larvaires, ou dès que des adultes reproducteurs sont identifiés : un monitoring des ravageurs est vivement recommandé. Il est aussi possible de l'utiliser en prévention stricte, avant l'infestation.

### > Volume de bouillie préconisé :

Le volume de bouillie préconisé est de 1000 L/ha.

### > Délai de rentrée :

Délai de rentrée dans la serre : 24 heures.

## USAGES

Conditionnement 1L

Cultures sous serre permanente	Ravageurs ciblés	Dose d'emploi	Nombre max d'applications
Arbres et arbustes d'ornement	Acariens	0,25 L/ha	2 par an et par culture
	Thrips	0,5 L/ha	
	Psylles, phytophtes et acariens galligènes	0,75 L/ha	
Cultures florales et plantes vertes	Acariens, tarsonèmes	0,25 L/ha	3 par an et par culture
	Mouches mineuses et thrips	0,5 L/ha	
Rosiers	Acariens	0,25 L/ha	3 par an et par culture
	Thrips	0,5 L/ha	

## GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour éviter les risques d'apparition de résistance des ravageurs au produit, veiller à respecter le nombre maximum d'applications par culture et par an (tableau ci-après). En cas de traitement répété, un minimum de 7 jours entre les applications est recommandé. Utiliser en alternance des produits au mode d'action différent dans le cadre d'un programme de lutte. Pour connaître le mode d'action, se référer au groupe indiqué sur l'étiquette.

Complément d'information : [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr)  
Fiche de données de sécurité : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

**EN CAS D'URGENCE :**  
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, 0 800 887 887 Service & appel gratuits

**Numéro d'urgence Syngenta** 0 800 803 264 Service & appel gratuits  
**Renseignements techniques** 0 825 00 05 52 Service 0,15 € / min + prix appel  
**En cas d'accident de transport** 00 32 3 575 55 55

HORTIMEC® - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

HORTIMEC® - AMM N° 8500174 - Composition : 18 g/l abamectine - P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures fruitières, les cultures florales diverses hautes (> 50 cm) et les cultures légumières à la dose de 21,6 g sa/ha. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures florales diverses basses (< 50 cm) et les cultures légumières aux doses inférieures ou égales à 13,5 g sa/ha. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les cultures en arboriculture et les arbres et arbustes d'ornement. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les rosiers, les cultures florales diverses hautes (> 50 cm), les cultures en arboriculture et les arbres et arbustes d'ornement. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les cultures légumières, les framboisiers, les cultures florales diverses basses (< 50 cm) et les tomates. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant toute la période de floraison et pendant les périodes de production d'exsudats. Retirer les ruches pendant l'application et 4 jours après traitement. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. SPe8 Ne pas appliquer moins de 4 jours avant la floraison de la culture. SPe8 Ne pas traiter si une zone adjacente cultivée ou non est en fleur au moment du traitement. © Marque enregistrée.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.**

**Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr).**

**syngenta®**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

 **Hortimec®**

**syngenta®**